



# Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 22 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 16 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Carrière à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNEREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL pouvoir à Jocelyn GENDEK, Guy CHEVALIER pouvoir à Elsa NOBLET, Virginie GRENIER pouvoir à Driss SAÏD, Hava AVCI pouvoir à Hugo COLLET, Jean GOUARD pouvoir à Franck CHIRON

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent LE GARJAN

DÉLIBÉRATION : 2026-113

OBJET : BILAN ANNUEL 2025 DE LA POLITIQUE FONCIÈRE COMMUNALE

DÉLIBÉRATION : 2026-113  
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : BILAN ANNUEL 2025 DE LA POLITIQUE FONCIÈRE COMMUNALE

**RAPPORTEUR : Vincent LE GARJAN**

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune elle-même ou par toute personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une concession conclue avec elle.

Ce bilan, qui sera annexé au compte administratif, inclut donc les mutations immobilières réalisées en 2025 :

- par la Commune ;
- par la Société Loire Océan Développement dans le cadre de la concession d'aménagement du lotissement de Bagatelle.

## **I)- MUTATIONS RÉALISÉES PAR LA COMMUNE**

### **1 – Les acquisitions**

Les acquisitions réalisées en 2025 représentent une surface globale de 17 912 m<sup>2</sup> pour un montant de 330 000,00 € et sont ainsi réparties :

- au titre des réserves foncières, elles représentent une surface de 412 m<sup>2</sup> pour un montant global de 330 000,00 € ;
- au titre des espaces verts, naturels et agricoles, elles représentent une surface de 16 905 m<sup>2</sup>, à titre gratuit ;
- au titre des espaces communs (emprises de voies, cheminements piétonniers, ...), elles représentent une surface de 595 m<sup>2</sup>, à titre gratuit.

Le détail de ces acquisitions figure dans le tableau ci-annexé.

### **2 – Les cessions**

En 2025, les cessions ont totalisé un prix global de 89 500,00 € pour une surface de 173 779 m<sup>2</sup>.

La Commune a ainsi vendu :

- divers espaces communs (emprises de voies, cheminements piétonniers,...) à titre gratuit pour une surface totale de 159 355 m<sup>2</sup> ;
- une emprise de terrain pour une opération immobilière d'une surface de 870 m<sup>2</sup> au profit de la Société AALTIMMO 11, moyennant le prix de 43 500,00 € ;
- un terrain de 2 300 m<sup>2</sup> situé dans le périmètre d'aménagement de la ZAC Grand Bellevue au profit de la Société LOMA, moyennant le prix de 46 000 € ;
- le terrain d'accueil des gens du voyage de la Rousselière au profit de Nantes Métropole, à titre gratuit, pour une surface de 11 254 m<sup>2</sup>.

Le détail de ces cessions figure dans le tableau ci-annexé.

## **II)- MUTATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ LOIRE OCÉAN DÉVELOPPEMENT**

Aucune acquisition ni vente n'ont été réalisées dans le périmètre d'aménagement concédé du lotissement de Bagatelle pour l'année 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le bilan de la politique foncière de la Commune pour l'année 2025 tel que présenté ci-dessus.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :**

**40 voix POUR**

**5 ABSTENTIONS**

Saint-Herblain le : 22/06/2026



Le secrétaire de séance

Vincent LE GARJAN



Le Maire

Bertrand AFFILÉ